

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1 314 469	269 743
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2 444 614	520 576
AC3	Créances sur la clientèle	3 5 650 557	5 377 606
AC4	Portefeuille-titres commercial	4 93 046	21 704
AC5	Portefeuille d'investissement	5 1 239 526	1 344 112
	Titres mis en équivalence	6 14 489	26 335
AC6	Valeurs immobilisées	7 104 091	90 766
AC7	Autres actifs	8 170 058	128 253
TOTAL ACTIF		8 030 850	7 779 096
PASSIF			
PA1	Banque centrale et CCP	9 58 000	674 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10 219 926	293 526
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	11 5 970 765	5 233 804
PA4	Emprunts et ressources spéciales	12 828 557	693 439
PA5	Autres passifs	13 294 211	238 666
TOTAL PASSIF		7 371 459	7 133 435
CAPITAUX PROPRES			
CP1	Capital	100 000	100 000
CP2	Réserves groupe	472 430	467 752
CP5	Résultats reportés	767	767
CP6	Résultat consolidé de l'exercice	12 458	8 817
TOTAL CAPITAUX PROPRES		14 585 655	577 336
	Part des minoritaires dans les réserves	68 635	67 993
	Part des minoritaires dans le résultat	5 101	332
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		8 030 850	7 779 096

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2020	31.12.2019
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	676 957	756 044
HB02	Crédits documentaires	16	304 144	396 048
HB03	Actifs donnés en garantie	17	62 000	722 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 043 101	1 874 092
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		348 178	180 416
HB05	Engagements sur titres		1 000	1 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			349 178	181 416
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	19	1 310 289	1 123 043

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR1		524 868	473 327
PR2		72 815	68 466
PR3		18 824	22 171
PR4		70 135	73 651
Total produits d'exploitation Bancaire		686 642	637 615
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH1		382 039	358 977
CH2		7 056	7 895
Total charges d'exploitation Bancaire		389 095	366 882
Produits nets Bancaires		297 547	270 743
PR5/CH4		(68 668)	(54 786)
PR6/CH5		(7 323)	(12 367)
PR7		889	563
CH6		(115 298)	(110 311)
CH7		(66 422)	(64 282)
CH8		(16 293)	(17 375)
Résultat d'exploitation		24 432	12 184
		444	576
PR8/CH9		1 537	(372)
CH11		(4 910)	(2 980)
Résultat des activités ordinaires		21 506	9 408
PR9/CH10		(3 947)	(260)
Résultat net consolidé		17 559	9 149
Part du résultat revenant aux minoritaires		5 101	332
Résultat net part du groupe		12 458	8 817

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		630 316	588 630
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(238 101)	(352 467)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(145 378)	174 958
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(325 018)	(1 321 373)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		724 543	767 712
Titres de placement		(44 085)	64 096
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(87 082)	(95 628)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(95 894)	145 118
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		(17)	9 934
Impôt sur les sociétés		2 591	(4 212)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		421 875	(23 233)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		77 883	61 746
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		79 349	(31 268)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(28 778)	(29 230)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		128 454	1 249
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		99 083	74 916
Remboursement d'emprunts		(31 182)	203 264
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(32 179)	111 516
Dividendes versés		(666)	(7 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		35 056	382 695
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		585 385	360 711
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		5 534	(355 177)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	590 919	5 534

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2020**

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2020, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	100,00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Filiale	Intégration globale	41,31%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,93%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,09%
A F C*	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,29%
UNIFACTOR*	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,35%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	89,60%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,23%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,37%

Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,67%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	21,92%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	3,80%
FCP SALAMETT PLUS*	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,63%
FCP SALAMETT CAP*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,12%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%
SARI*	Immobilier	Associée	Mise en équivalence	40,14%
ATL LLD	Service	Filiale	Intégration globale	41,15%

*Rapports d'audit 2020 non-communicués.

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2021-01.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période **2013-2020**.
- Les taux de migration moyen du chaque groupe seront majorés par un taux Δ ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

➤ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 314.469 KDT au 31 décembre 2020 contre 269.743 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 44.726 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	30 158	38 907
Compte courant BCT	284 284	230 808
Compte courant postal	21	22
Traveller's Chèques	6	6
Total	314 469	269 743

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 444.614 KDT au 31 décembre 2020 contre 520.576 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 75.962 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	273 103	219 495
Prêts aux établissements bancaires	126 115	263 380
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	760	2 203
Total créances sur établissements bancaires	399 978	485 078
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 289	7 057
Prêts aux établissements financiers	37 347	28 441

Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-
Autres créances	-	-
Total créances sur établissements financiers	44 636	35 498
Total	444 614	520 576

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2020 un solde net de 5.650.557 KDT contre 5.377.606 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 272.951 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	1 117 106	569 586
Avances sur placements à terme	29 737	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 649	2 259
Autres créances	0	0
Total comptes débiteurs & Autres créances	1 149 492	602 606
Portefeuille Escompte	609 748	697 635
Crédits à la clientèle non échus	3 629 966	3 833 532
Créances douteuses et litigieuses	361 456	302 913
Produits à recevoir	56 870	33 212
Produits perçus d'avance	(19 544)	(23 848)
Créances impayées	403 919	394 921
Total autres concours à la clientèle	5 042 415	5 238 364
Crédits sur ressources spéciales extérieures	96 479	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 427	984
Total Crédits sur ressources spéciales	97 906	90 033
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 289 813	5 931 003
A déduire couverture :		
Agios réservés	(185 138)	(151 205)
Provisions individuelles	(323 787)	(317 254)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(68 650)	(52 954)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(61 681)	(31 985)
Total Provisions et agios	(639 256)	(553 398)
Total net des créances sur la clientèle	5 650 557	5 377 606

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 93.046 à fin 2020, contre 21.704 KDT à fin 2019, soit une augmentation de 71.342 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres de placement	93 046	21 704
Total	93 046	21 704

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1.239.526 KDT au 31 décembre 2020, contre 1.344.112 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 104.586 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres d'investissement	879 013	944 561
Titres de participations	393 787	421 611
Créances rattachées	44 042	48 047
Total brut du portefeuille d'investissement	1 316 842	1 414 219

Provisions	(77 316)	(70 107)
Total provisions et plus-value réservées	(77 316)	(70 107)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 239 526	1 344 112

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 14.489 KDT à la date du 31 Décembre 2020, contre 26.335 KDT au 31 Décembre 2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres A T I	1 561	2 856
Titres A F C	1 424	1 462
Titres UNIFACTOR	5 214	4 640
Titres Arabia Sicav	5 002	5 174
Titres Sanadett Sicav	169	10 305
Titres Axis Trésorerie	220	218
Titres Axis Prudent	64	63
Titres CODIS	1 411	1 184
FCP IRADETT 50	82	124
FCP IRADETT CEA	93	96
FCP SALAMETT PLUS	81	78
FCP SALAMETT CAP	117	118
SARI	(949)	18
Total Titres mis en équivalence	14 489	26 335

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2020 à 104.091 KDT contre 90.766 KDT au 31 décembre 2019.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2019	Acquisition/ Cession 2020	Valeur Brute 2020	Amort 2019	Dotatio n / Prov. 2020	Transf . Prov.	Amort 2020	Valeur Nette 2020
1- Immob. Incorporelles	48 548	2 325	50 873	(31 667)	(5 789)	-	(37 456)	13 417
Logiciel informatique	47 998	2 325	50 323	(31 505)	(5 778)	-	(37 283)	13 040
Droit au bail	429	-	429	(162)	(11)	-	(173)	256
Autres immob. Incorporelles	121	-	121	-	-	-	-	121
2- Immob. Corporelles	168 530	12 719	181 249	(115 260)	(9 565)	2 632	(122 193)	59 056
Immob. d'exploitation	87 625	2 551	90 176	(53 852)	(3 514)	-	(57 366)	32 810
Terrains d'exploitation	5 167	-	5 167	-	-	-	-	5 167
Bâtiments d'exploitation	23 893	-	23 893	(10 010)	(436)	-	(10 446)	13 447
Aménagements de bâtiments d'exploitation	58 565	2 551	61 116	(43 842)	(3 078)	-	(46 920)	14 196
Immob. Hors exploitation	8 908	5 442	14 350	(7 465)	(178)	-	(7 643)	6 707
Terrains hors exploitation	36	1 462	1 498	-	-	-	-	1 498
Bâtiments hors exploitation	8 872	3 980	12 852	(7 465)	(178)	-	(7 643)	5 209
Matériel et mobilier de bureaux	10 731	452	11 183	(7 006)	(626)	340	(7 292)	3 891
Matériel de transport	13 313	1 814	15 127	(9 091)	(1 628)	1 695	(9 024)	6 103
Matériel informatique	42 613	2 342	44 955	(35 037)	(3 378)	524	(37 891)	7 064
Matériel de sécurité	5 286	118	5 404	(2 774)	(239)	-	(3 013)	2 391
Autres immobilisations corporelles	54	-	54	(35)	(2)	73	(36)	90

3) Immob. encours	18 517	11 680	30 197	-	-	-	-	30 197
Immob. Corp. en cours	5 303	(293)	5 010	-	-	-	-	5 010
Immob. Incorp. en cours	13 214	11 973	25 187	-	-	-	-	25 187
Ecart Acquisition	4 116	(381)	3 735	(2 091)	(275)	52	(2 314)	1 421
TOTAL	239 711	26 343	266 054	(149 018)	(15 629)	2 684	(161 963)	104 091

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 170.058 KDT contre 128.253 KDT au 31 décembre 2019, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Crédits & Avances aux Personnels	37 088	29 709
Impôts Actif	7 948	6 864
Impôts différer Actif	5 479	4 040
Stocks Imprimés & Fournitures	1 094	1 655
Charges à répartir	2 876	2 774
Comptes d'attente	129 502	90 444
Crédits pris en charge par l'Etat	255	271
Provisions pour risques et charges	(14 184)	(7 505)
Total	170 058	128 253

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 2.876 KDT au 31 décembre 2020 contre un montant de 2.774 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 102 KDT .

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs» en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.20	Résorptions cumulées 2019	Résorption Exercice 2020	Résorptions cumulées 2020	V.Netto 31.12.20
Autres charges à répartir	8 960	(5 589)	(495)	(6 084)	2 876
Total	8 960	(5 589)	(495)	(6 084)	2 876

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2020, cette rubrique accuse un solde de 58.000 KDT enregistrant ainsi une baisse de -616.000 KDT par rapport au 31.12.2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts auprès de la BCT Dinars	58 000	674 000
Total	58 000	674 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2020 un solde de 219.926 KDT contre un solde de 293.526 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Etablissements bancaires	162 189	276 677
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 343	1 820
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	157 019	271 085
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	827	3 763
Etablissements financiers	57 737	16 858
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	57 737	16 859
Total	219 926	293 526

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5.970.765 KDT au 31 décembre 2020 KDT contre 5.233.804 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts à vue	2 053 937	1 650 036
Dépôts à Terme	2 383 631	2 187 226
Comptes d'épargne	1 314 818	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	209 069	227 932
Dettes rattachées	9 310	10 621
Total	5 970 765	5 233 804

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 828.557 KDT au 31 décembre 2020 contre 693.439 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 135.118 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts matérialisés	556 891	383 639
Emprunts Obligataires	207 257	234 066
Emprunts subordonnés	229 831	130 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	119 803	18 824
Ressources spéciales	271 666	309 802
Ressources extérieures	260 212	305 415
Ressources extérieures en dinars	206 756	70 305
Ressources extérieures en devises	53 456	235 110
Ressources budgétaires	10 563	1 914
Autres ressources	0	0
Dettes rattachées sur ressources spéciales	889	2 473
Total	828 557	693 439

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 294.211 KDT au 31 décembre 2020 contre 238.666 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 55.545 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Frais liés au Personnel	34 275	32 877
Divers frais à payer	23 381	74 785
Impôts Passifs	26 959	18 084
Provisions pour risques et charges	12 586	7 645
Comptes D'attente	197 010	105 275
Total	294 211	238 666

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 notifiée le 08 Juillet 2019

Cette vérification a été clôturée le 28 Janvier 2021 par le paiement de la somme finale de 2,670 KDT se détaillant ainsi :

- 1- Une charge fiscale au titre des impôts directs et indirects ainsi que les pénalités s'y rattachant de 582 KDT pour 2015 et de 2 088 KDT pour 2016, 2017 et 2018.
- 2- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,910 MDT fin 2018.

Par ailleurs, la banque fait l'objet actuellement d'un contrôle social notifié le 29/12/2020 et qui porte sur les exercices 2017 2018 et 2019 l'impact est estimé à 1 984 KDT (y compris les pénalités de retard) : Cette opération est régularisée suite à un paiement le 11 Mars 2021 pour un montant de 1 398 KDT.

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2020, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2020 ont atteint 659.391 KDT fin 2020 contre 645.661 KDT fin 2019 soit une augmentation de 13.730 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2020 avant affectation	Solde au 31.12.2019 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	473 197	468 519
Résultat consolidé	12 458	8 817
Total capitaux propres groupe	585 655	577 336
Part des minoritaires dans les réserves	68 635	67 993
Part des minoritaires dans le résultat	5 101	332
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	659 391	645 661

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	8 598	449 353
Arab Tunisian Lease	2 578	14 578
A F C	(30)	1 131
Arab Tunisian Invest	2	(286)
Arab Tunisian Develop	912	8 562
Arab Tunisian Lease LLD	(77)	-
UNIFACTOR	550	2 662
Arabia Sicav	16	(1 522)
Sanadett Sicav	7	2
Axis Trésorerie	11	9
Axis Prudent	2	33
FCP IRADETT 50	2	10
FCP IRADETT CEA	7	19
FCP SALAMETT CAP	6	46
FCP SALAMETT PLUS	3	8
CODIS	365	436
SARI	(494)	(1 844)
Total	12 458	473 197

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 676.957 KDT au 31 décembre 2020 contre 756.044 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
en faveur des banques	341 914	362 129
en faveur de la clientèle	335 043	393 915
Total	676 957	756 044

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	3 271	-	338 643	341 914
en faveur de la clientèle	-	-	335 043	335 043
Total	3 271	-	673 686	676 957

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 304.144 KDT, au 31 décembre 2020, à 396.048 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Crédits documentaires Import	207 145	248 820
Crédits documentaires Export	96 999	147 228
Total	304 144	396 048

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	17	-	207 128	207 145
Crédits documentaires Export	-	-	96 999	96 999
Total	17	-	304 127	304 144

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Effets refinançables données en garantie	29 000	428 000
BTA données en garantie	27 000	282 000
Emprunt national donné en garantie	6 000	12 000
Total	62 000	722 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élevaient au 31 décembre 2020 à 349 178 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement donnés	348 178	180 416
En faveur de la clientèle	348 178	180 416
Engagements sur Titres	1 000	1 000
Participations non libérées	1 000	1 000
Total	349 178	181 416

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	348 178	348 178
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	348 178	348 178
Engagements sur Titres	-	-	1 000	1 000
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
Total	-	-	349 178	349 178

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2020 à 1.310.309 KDT contre 1.123.043 KDT au 31 décembre 2019. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Garanties reçues de l'Etat	97 264	1 129
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	352 902	344 415
Garanties reçues de la clientèle	860 143	777 499
Total	1 310 309	1 123 043

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2020 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	96 752	83 745	168 114	352 295
1	258	59 792	28 999	232 164
2	146	1 111	295	63 822
3	26	79	2	14 246
4	82	3 241	1 313	90 179
5	-	3 722	2 489	107 437
Total général	97 264	151 690	201 212	860 143

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élevaient à 20.516 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues au comptant à livrer	(12 968)	(6 651)
Devises achetées au comptant à recevoir	33 484	10 619
Total	20 516	3 968

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élèvent à (180.084) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues à terme à livrer	(180 084)	(345 666)
Devises achetées à terme à recevoir	-	5 596
Total	(180 084)	(340 070)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 524.868 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 473.327 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	13 042	12 848
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 697	9 008
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	4 345	3 840
Opérations avec la clientèle	511 826	460 479
Intérêts sur crédit CT & MLT	446 775	397 191
Intérêts sur comptes courants débiteurs	65 051	63 288
Total	524 868	473 327

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 72.815 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 68.466 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Commissions sur comptes et moyens de paiement	41 534	40 563
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 105	9 057
Récupérations et autres commissions	17 286	14 693
Commissions sur opérations internationales	3 890	4 153
Total	72 815	68 466

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 18.824 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 22.171 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Gain net sur titres de placement	603	(24)
Gain net sur opérations de change	18 221	22 195
Total	18 824	22 171

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2020	2019
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	94	(24)
Plus-values sur cession de titres de placement	220	-
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	290	-
Autres pertes sur titres de placement	(1)	-
Total Gain net sur titres de placement	603	(24)

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Profit/ Perte sur opérations de change	1 675	2 149
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	36	(3 512)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	16 510	23 558
Total Gain net sur opérations de change	18 221	22 195

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 70.135 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 73.651 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	69 511	73 019
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	365	619
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	259	14
Total	70 135	73 651

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	61 404	56 283
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 652	10 949
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	24
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	141	5 620
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	3 314	141
Total	69 511	73 019

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Produits sur bons de trésor	53 079	54 439
Décote sur bons de trésor	(378)	(511)
Prime sur bons de trésor	8 703	2 355
Total	61 404	56 283

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 382.039 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 358.977 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Intérêts encourus et charges assimilées	381 510	358 904
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	61 273	72 380
Opérations avec la clientèle	266 413	232 834
Emprunts et ressources spéciales	53 824	53 689
Autres intérêts et charges	529	73
Total	382 039	358 977

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 68.668 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 54.786 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotations aux provisions sur créances douteuses	38 647	46 951
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	24 190	3 295
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	16 503	13 074
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	11 564	6 464
Frais de recouvrement	1 191	969
Total dotations	92 095	70 753
Pertes sur créances	2 212	3 001
Total dotations & pertes et radiations sur créances	94 307	73 754
Reprises de provisions sur créances douteuses	(24 832)	(11 384)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(807)	(1 067)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	-	(6 516)
Total Reprises	(25 639)	(18 967)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(25 639)	(18 967)
Total	68 668	54 787

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 7.323 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 12.367 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotations aux provisions/portefeuille investissement	8 469	22 604
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 146)	(10 237)
Total	7 323	12 367

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 115.298 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 110.311 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 4.987 KDT.

Désignation	2020	2019
Rémunération du personnel	92 620	88 193
Charges sociales	19 537	18 705
Autres charges liées au personnel	3 141	3 413
Total	115 298	110 311

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 66.422 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 64.282 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 2.140 KDT.

Désignation	2020	2019
Frais d'exploitation non bancaires	19 172	18 184
Autres charges d'exploitation	47 250	46 098
Total	66 422	64 282

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019:

Désignation	2020	2019
Plus-values sur cession des immobilisations	868	(626)
Autres résultats exceptionnels	669	998
Total	1 537	372

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019 :

Désignation	2020	2019
Contribution conjoncturelle	3 947	260
Total	3 947	260

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020 un solde de 590.919 KDT contre un solde de 5.534 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	314 469	269 742
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	369 740	259 032
Titres des sociétés cotées et des sicav	26 967	21 704
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(120 257)	(544 944)
Total	590 919	5 534

Note 32. Informations financières relatives au COVID-19

Arab Tunisian Bank

1- Hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers :

Les hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2020 n'ont pas connus de changements par rapport à ceux retenus lors de l'établissement des états financiers annuels du 31 décembre 2019.

Il est à noter que les états financiers annuels de la banque du 31 décembre 2020 ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation. En effet, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) depuis le mois de mars 2020 pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

Par ailleurs, la banque a réalisé un résultat annuel au 31 décembre 2020 de 8.2 MDT contre 6.3 MDT au 31 décembre 2019, soit une évolution de 30.13 %. En plus de la croissance des crédits nets et des dépôts de la clientèle qui ont enregistré une hausse respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019.

2- Nature et montant des changements d'estimations :

Aucun changement d'estimation n'a marqué la préparation des états financiers annuels du 31 décembre 2020.

3- Impact de la pandémie COVID-19 :

Malgré le ralentissement de la croissance économique durant l'exercice 2020, les indicateurs de la banque n'ont pas été impactés notamment, la croissance des créances nettes et des dépôts de la clientèle et le produit net bancaire.

Les créances nettes et les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse au 31 décembre 2020 respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019. Quant à l'évolution du produit net bancaire, elle est de 9.44 % par rapport à l'exercice 2019.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

4- Impact des mesures gouvernementales et des mesures de la Banque Centrale de Tunisie :

Afin d'atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur la croissance et la viabilité des acteurs économiques du pays, des mesures d'ordre social, fiscal et financier ont été instaurées par le Gouvernement Tunisien et la Banque Centrale de Tunisie.

La Banque Centrale de Tunisie a baissé, au mois de Mars 2020, son taux directeur de 100 points de base pour le stabiliser à 6.75%.

Par ailleurs, la Banque Centrale de Tunisie a demandé aux banques d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) selon la circulaire 2020-05 du 19 Mars 2020. L'impact de cette mesure est comme le suivant :

Impact des mesures prises par le Gouvernement sur les bénéfices	Montants En KDT
<u>Annulation des commissions de retrait par cartes autres banques</u>	<u>640</u>
<u>Annulation des commissions pour tout paiement par cartes ne dépassant pas 100 dinars</u>	<u>54</u>
<u>Délivrance gratuite des cartes bancaires</u>	<u>264</u>
<u>Commissions sur rejet chèques non prélevées</u>	<u>950</u>
Total	1 908

La Banque Centrale de Tunisie a prévu dans la note aux banques n°2020-17 du 1^{er} Avril 2020, des mesures exceptionnelles liées à la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 : les banques et les établissements financiers sont tenus de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.

A cet effet, la banque n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2019 contre une distribution de 7 MDT, au titre de l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions des circulaires de La Banque Centrale de Tunisie 2020-05, 2020-06 et 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé au report des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises.

Au 30/12/2020, une nouvelle circulaire 2020-21 a été publiée concernant L'extension des mesures exceptionnelles liées au soutien aux entreprises et aux professionnels par la prorogation des reports d'échéance jusqu'à 30 septembre 2021 pour les reports accordés dans le cadre de la circulaire du 2020/06 et à 31 décembre 2021 pour les financements exceptionnels de soutien des entreprises et des professionnels pour faire face aux retombées de la pandémie Coronavirus COVID-19 édictés par la circulaire du 2020-12 de la BCT.

Les banques sont autorisées à dépasser le ratio crédits sur dépôts qui été plafonné à 120% selon la circulaire n° 2020-12, et ce jusqu'à fin septembre 2020. Le ratio de la banque au 31 décembre 2020 est de 108,9% contre un ratio de 124,4% au 31 décembre 2019.

Le Gouvernement Tunisien, a institué, à travers le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020, une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat pour les années 2020 et 2021, à la charge des banques et des institutions financières à l'exception des établissements de paiement ainsi que les compagnies d'assurance et de réassurance, compris les entreprises d'assurance Takaful et Retakaful et les fonds des adhérents. Le montant de cette contribution au titre de l'année 2020 est de 48 mdt.

5- Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 24 190 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 51 663 KTND au 31 décembre 2020.

6- Nature et montant des éléments inhabituels affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie durant 2020 :

Il n'existe pas d'éléments inhabituels qui affectent les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie.

Arab Tunisian Lease

Suite à la pandémie COVID-19, les mesures gouvernementales et réglementaires, principalement le report des échéances, ont conduit l'ATL à considérer les éléments suivants pour l'établissement de la situation financière au 31 Décembre 2020 :

- En application des dispositions de l'avis du conseil national de la comptabilité publié le 30/12/2020, l'ATL a procédé à la réservation d'un montant de 1 922 KDT au titre des agios réservés sur les créances courantes ayant bénéficié d'un report et qui présentent un retard de paiement de plus de 30 jours.
- En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2021.01 ayant adopté une nouvelle méthode de calcul de la provision collective, le stock de provision collective totalise au 31/12/2020 10 018 KDT contre 4 512 KDT au 31/12/2019, soit une dotation complémentaire de 5 505 KDT

Note 33. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2020.

**GROUPE ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2020**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

2. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 19 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 585 655 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 12 458 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 04 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2020 à 597 683 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- La revue de la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N° 6-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020 y afférentes.
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation bancaire en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note des états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, au 31 décembre 2020, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève à 6 289 813 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 639 256 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Le calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n° 2021-01 du 11 janvier 2021.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 61.859 KDT, soit un montant net de 290.443 KDT, représentant 4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 25% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés mis en place par la banque
- Nous avons apprécié la pertinence de la méthodologie retenue par la banque en matière d'évaluation des titres d'investissement et nous avons rapproché nos conclusions sur l'évaluation des titres avec le rapport établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR ayant trait aux procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2020.

5. Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
- La note aux états financiers 32 « Informations financières relatives au COVID-19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité du groupe ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.
- Le paragraphe « 32.5 sur les Provisions collectives » relatif à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. La méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 24 190 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 51 663 KTND au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

6. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la

conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

Tunis, le 15 avril 2021

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International**

Chiheb GHANMI